

Système D

Anti-crise

Complémentaire santé

Les formules les moins chères

Souscrire une complémentaire santé à titre individuel, notamment au moment de la retraite, est toujours coûteux. Mais il existe des formules avantageuses.



Complémentaire santé

Les formules les moins chères

► UN CONTRAT LOW COST

Un contrat d'entrée de gamme coûte de 80 € à 120 € par mois (pour un couple de 62 ans) contre 200 € pour une complémentaire de gamme moyenne. Il ne couvre que le ticket modérateur (part non remboursée par l'Assurance maladie), les dépassements d'honoraires et la plupart des frais dentaires et d'optique restant à votre charge. D'autres contrats *low cost* sont intéressants à condition de renoncer à des garanties ou d'accepter des franchises sur les remboursements

► UN CONTRAT DE RÉSEAU

Ces formules sont proposées par des assureurs disposant d'un réseau de professionnels agréés (spécialistes, dentistes...) qui s'engagent à pratiquer des tarifs avantageux. En passant par ce réseau, vous bénéficiez de meilleurs garanties et remboursements, sans payer plus cher, soit autour de 150 € à 200 € (couple de 62 ans).

► UN CONTRAT HOSPITALISATION

C'est une garantie minimale mais sur le poste le plus lourd, couvert à 80 % seulement par l'Assurance maladie (hors affections de longue durée). Pour une cotisation de 20 € à 50 €/mois (couple de 62 ans), ces contrats remboursent le ticket modérateur, le forfait hospitalier, la chambre individuelle et les dépassements d'honoraires. Restent à votre charge le ticket modérateur sur les dépenses courantes (consultations, médicaments...), ainsi que les frais dentaires et d'optique.

Conseil Pleine Vie

Si vous pouvez financer vos frais dentaires et d'optique, privilégiez le contrat hospitalisation. Sinon, préférez un contrat de réseau. Avant de vous décider, comparez les offres sur www.assurland.com ou www.devismutuelle.com

Juillet 2009

Réalisation Baudouin de Segonzac

Avec *Pleine Vie* il fait bon être senior!